PUBLIÉ LE 20/05/2026

Décision DG n° 2026-46 - Cessation de fonction et nomination auprès du Comité scientifique temporaire « Suivi de l’expérimentation française de l’usage médical du cannabis » à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

Le Directeur général adjoint chargé des opérations de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2021-245 du 08 juin 2021 modifiée portant création du comité scientifique temporaire « suivi de l’expérimentation française de l’usage médical du cannabis » à l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2021-246 du 08 juin 2021 modifiée portant nomination auprès du comité scientifique temporaire « suivi de l’expérimentation française de l’usage médical du cannabis » ;

Décide

Article 1er : Il est mis fin en qualité de membres du comité scientifique temporaire « suivi de l’expérimentation française de l’usage médical du cannabis » aux mandats de :

- Monsieur ANDRIEUX (Philippe),
- Madame RENOLLEAU (Amandine).

Article 2 : Est nommé, en qualité de membre du comité scientifique temporaire « suivi de l’expérimentation française de l’usage médical du cannabis » de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pour la durée du mandat restant à courir :

- Monsieur ANKRY (Florian) en remplacement de Madame PANSIOT (Karine).

Article 3 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 19 mai 2026

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général adjoint chargé des opérations